VERSION : 01

Politique énergétique et gaz à effet de serre (GES)

Objet

Aratubo définit une Politique Énergétique liée à ses engagements, à sa stratégie environnementale et à ses politiques de gestion, afin de contribuer à une utilisation plus efficiente des sources d'énergie disponibles et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Portée

L'engagement avec la gestion responsable de l'énergie s'applique à toutes les activités d'Aratubo.

Principes de base

Aratubo, fidèle à son engagement avec le développement durable, établit le cadre pour la définition des objectifs et des actions visant une consommation efficiente de l'énergie et une réduction des gaz à effet de serre (GES), avec les principes suivants :

- Intégrer la gestion de l'énergie dans la gestion environnementale d'Aratubo, conformément aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'à celles énoncées dans la norme internationale ISO 50001.
- Gérer les défis énergétiques ayant un impact sur Aratubo et sur la société en général.
- Mettre en place, au sein d'Aratubo, des processus permettant de contrôler les consommations, les économies et l'efficience énergétique.
- Améliorer la performance énergétique, en réduisant les émissions, des appareils et des installations, en tenant compte des opportunités d'amélioration dans la conception et l'application de nouvelles technologies.
- Promouvoir l'acquisition de produits et de services énergiquement efficients, ainsi que l'extension de ces principes d'action à notre chaîne de valeur.
- Progresser dans l'utilisation d'énergies provenant de sources renouvelables.
- Promouvoir l'efficience énergétique grâce à la formation, à l'information et à la sensibilisation interne sur l'utilisation et la performance énergétique.
- Communiquer en interne et en externe nos engagements et notre performance énergétique en la vérifiant avec une entité externe accréditée.

- **Améliorer en permanence** l'efficacité du Système de Gestion implanté, en appliquant les actions dérivées des audits, les actions de suivi convenues et l'analyse des résultats de la performance énergétique.
- **Collaborer** avec d'autres entreprises et entités en vue d'une économie à faible émission de carbone.

Systèmes de suivi et de surveillance

Le **Comité de Durabilité** réalise un suivi périodique des indicateurs, du degré de réalisation des objectifs et des actions réalisées.

Lundi 6 mars 2023

Directeur général d'Aratubo